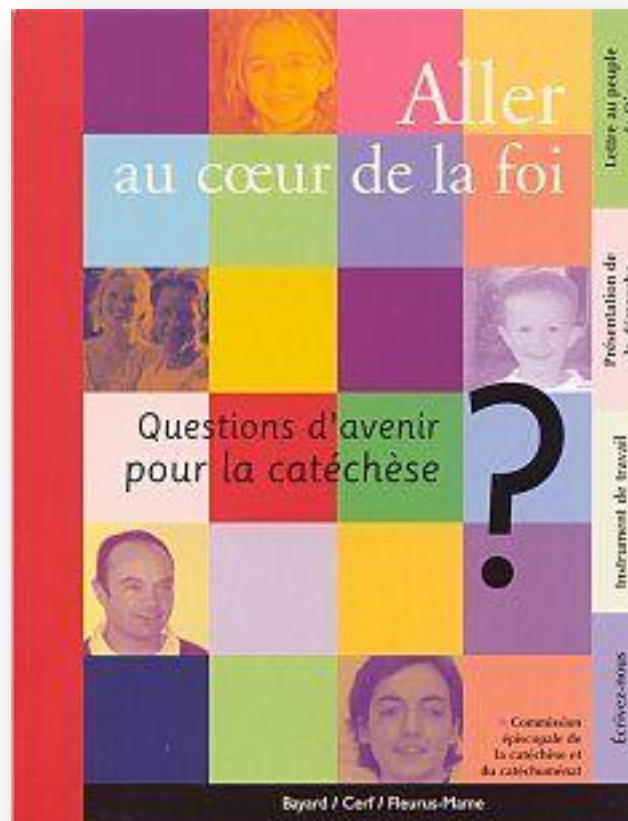


REGNAT

Auteur	GUIDAL (Philippe)
Titre	« Réponse à <i>Aller au cœur de la foi. Questions d'avenir pour la catéchèse</i> »
Lieu	Paris
Date	28 mars 2004
Dewey	268 GUI
Classe	Instruction religieuse (catéchèse, éducation chrétienne, enseignement religieux, manuels de catéchisme, ouvrages généraux sur l'éducation religieuse chrétienne, programmes d'études)
Notes	En novembre 2002, à l'issue de leur Assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France s'adressaient « à l'ensemble du peuple de Dieu, pour inviter tous ceux qui le voudront à s'engager dans une réflexion en vue de renouveler notre pratique de la catéchèse en France ». Cet appel était suivi peu après de la publication d'un livret d'une soixantaine de pages, intitulé <i>Aller au cœur de la foi. Questions d'avenir pour la catéchèse</i> (Paris, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, 2003), destiné à associer les fidèles à la réflexion épiscopale. Les fidèles étaient invités à envoyer leur contribution avant Pâques 2004 au Secrétariat de la Conférence des évêques de France. Voici l'une de ces contributions, ultérieurement publiée dans Regnat, n° 11 , 13 septembre 2006, pp. 2-9 (cette pagination est reportée dans le texte ci-dessous, en rouge et entre crochets). Version révisée.



[2] Messieurs les Évêques,

Vous exhortez les brebis de vos troupeaux à Vous écrire, Votre reconnaissance étant même assurée à qui Vous fera part de sa « réflexion¹ ». Une reconnaissance épiscopale ne vaut pas l'indulgence plénière de jadis, sans doute, mais « quelqu'un de ce peuple imbécile² », ainsi flatté de l'intérêt pastoral qui lui est porté, peut-il se soustraire à la harangue de Guillot ? Voici donc la cogitation d'un « pauvre Robin mouton³ », quarante ans, marié, père de famille. Tout d'abord, quelques remarques générales sur le texte de Vos Excellences ; ensuite, quelques « idées de mise en œuvre⁴ » présentées à Votre bienveillante sollicitude.

Mon Dieu,

*je crois fermement toutes les vérités que Vous avez révélées,
et que Vous nous enseignez par Votre Sainte Église,
parce que Vous ne pouvez ni Vous tromper, ni nous tromper.*

Aller au cœur de la foi...

Questions d'avenir pour la catéchèse

Première question d'avenir : la capacité de Vos Excellences à assumer le ministère qui leur a été confié.

Notre Saint Père, glorieusement régnant, Vous l'a rappelé au début de son pontificat :

« Vous avez [...] une mission particulière dans vos Églises : vous y êtes les tout premiers responsables de la catéchèse, les catéchètes par excellence⁵ ».

Or, sous prétexte « d'aider à [une] prise de conscience [et] partager les dons que l'Esprit Saint a faits⁶ », l'appel au peuple lancé par Vos Excellences laisse paraître Votre désarroi : « Nous tâtonnons dans la nuit⁷ ».

¹ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *Aller au cœur de la foi. Questions d'avenir pour la catéchèse*, Paris, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, collection « Documents d'Église », 2003, p. 61.

² [LA FONTAINE \(Jean, de\)](#), « Le Berger et son troupeau », *Fables*, IX, 19.

³ *Ibid.*

⁴ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *loc. cit.*, p. 61.

⁵ [JEAN-PAUL II](#), Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, 16 octobre 1979, n. 63 (*La Documentation catholique*, n° 1773, 4 novembre 1979, p. 921).

⁶ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 8.

⁷ *Ibid.*, p. 13.

Il aura fallu attendre l'aube du XXI^e siècle pour voir des pasteurs demander conseil à leurs brebis quant à la meilleure façon de paître un troupeau ; il me semble qu'il s'agit là d'une première dans les annales de notre Sainte Mère Église. Il fut un temps où le bon pasteur marchait devant les brebis, qui le suivaient parce qu'elles se fiaient à lui pour trouver un pâturage⁸ ; la boussole pastorale ayant été manifestement perdue, le troupeau est aujourd'hui mis à contribution pour retrouver... « le Chemin, la Vérité et la Vie⁹ » ?!

« Guillot les crut, et leur fit fête. Cependant¹⁰ ... »

Deuxième question d'avenir : la capacité de Vos Excellences à reconnaître leurs erreurs (et celles de leurs prédécesseurs).

Vous affirmez qu'il convient de « renouveler notre pratique de la catéchèse en France¹¹ ». Mais pourquoi donc ? L'état des lieux, dressé par Vos Excellences, aurait-il provoqué un constat d'échec, voire un dépôt de bilan ? Certes non, puisque, comme Vous l'affirmez également, « à maints égards, le bilan est apparu positif¹² ». N'est-ce pas, à peu près, ce que disait [Georges Marchais](#) lors du XXIII^e Congrès du [P. C. F.](#), il y a vingt-cinq ans ?...

Mais alors, pourquoi remettre en question l'admirable « travail effectué par des dizaines de milliers de catéchistes dans toute la France [qui] donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que soit assurée la “proposition de la foi”¹³ » ? Pourquoi « repenser [une] catéchèse¹⁴ » grâce à laquelle « partout des groupes d'éveil à la foi surgissent, des milliers d'enfants se préparent au baptême, des parents sont accueillis dans leur recherche spirituelle¹⁵ » ? À tel point que « nous pouvons affirmer être une Église des commencements¹⁶ » – la modestie de Vos Excellences [3] est sans bornes ! Dix-neuf siècles après les débuts de l'évangélisation de la Gaule, « Église des commencements » ne peut qu'être un euphémisme pour désigner une Église du surplace... Voilà qui nous évitera, peut-être, de connaître la phase adulte de la véritable Église des commencements : l'Église des martyrs.

En attendant, rien n'explique la contradiction qui se manifeste entre le *satisfecit* sans réserve que Vos Excellences se décernent, et cette volonté de renouvellement d'une catéchèse qui n'aurait rien à

⁸ Cf. *Jn* 10 1-16.

⁹ *Jn* 14 6.

¹⁰ [LA FONTAINE \(Jean, de\)](#), *loc. cit.*

¹¹ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 11.

¹² *Ibid.*, p. 18.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 19.

¹⁵ [BILLÉ \(Louis-Marie\)](#), Discours pour l'ouverture de l'Assemblée plénière de la [Conférence des Évêques de France](#), 4 novembre 2001 (*La Documentation catholique*, n° 2259, 2 décembre 2001, p. 1034).

¹⁶ *Ibid.*

envier à celle des Saints Apôtres. À moins d'examiner en détail ce bilan que Vous certifiez être, « à maints égards, positif » ?! En son temps, [M^{sr} Billé](#) osa cet aveu laconique :

« La catéchèse traverse un temps de crise, voire même de rupture. [...] De plus en plus de jeunes et d'adultes sont étrangers à la foi chrétienne, même parmi ceux qui participent à la catéchèse¹⁷ ».

Confession bien étonnante. De fait, « comment ne pas être admiratif du travail effectué par des dizaines de milliers de catéchistes dans toute la France¹⁸ » au vu de ce résultat : l'« apostasie silencieuse¹⁹ » de tout un peuple ?

De même que « la grâce ne détruit pas la nature²⁰ », les vertus théologiques ne rendent pas caduques les vertus morales : la seule *justice* exige que soit reconnu ce désastre sans précédent, et ses responsables châtiés. Il est certes plus facile de battre la coulpe de ses Pères lors de grotesques cérémonies de repentance que de reconnaître ses propres fautes, mais l'avenir de la catéchèse ne s'éclaircira qu'à cette condition.

Troisième question d'avenir : la capacité de Vos Excellences à analyser correctement les « besoins d'aujourd'hui²¹ », d'hier et d'avant-hier.

Dans un bref survol historique, la *Lettre de Vos Excellences à l'ensemble du Peuple de Dieu*²² paraît distinguer trois étapes successives de l'activité catéchétique : avant-hier, la structuration de la foi des croyants ; hier, l'apologétique ; aujourd'hui, la préoccupation de ceux « qui cherchent un chemin possible²³ ». Si cette interprétation chronologique est exacte²⁴, Votre *distinguo* ne correspond pas à la réalité historique de la catéchèse, au moins jusqu'à ces dernières décennies. Auparavant, l'activité catéchétique s'était effectivement toujours « préoccupée des croyants », travaillant « à structurer leur foi²⁵ ». L'« environnement » ayant *toujours* été, à un degré ou un autre, « hostile ou critique²⁶ », c'est de façon *concomitante* que la foi devait être justifiée et rendue crédible. Enfin,

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 18.

¹⁹ [JEAN-PAUL II](#), Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, 28 juin 2003, n. 9 (*La Documentation catholique*, n° 2296, 20 juillet 2003, p. 672) ; cf. n. 47 (*loc. cit.*, p. 685).

²⁰ [S. THOMAS D'AQUIN](#), *Somme théologique*, I, q. 1, a. 8, ad 2.

²¹ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 19.

²² ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Lettre des évêques de France à l'ensemble du Peuple de Dieu*, 8 novembre 2002 (*La Documentation catholique*, n° 2281, 1^{er} décembre 2002, pp. 1028-1029) ; COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, pp. 11-15).

²³ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, pp. 13, 19.

²⁴ Dans la négative, elle reste possible, puisque c'est ainsi que Votre indigne serviteur a compris ce passage de Votre *Lettre*.

²⁵ N'est-ce pas ce que réalisa Notre Seigneur durant Son ministère public ?

²⁶ Il en fut ainsi dès le début de la prédication de Notre Seigneur : cf. *Lc* 4 16-30.

la catéchèse s'était également toujours préoccupée de ceux « qui cherchent un chemin possible²⁷ ». Relisez les Actes des Apôtres et les Épîtres pauliniennes, les catéchèses patristiques, les Catéchismes du Concile de Trente et de [saint Pie X](#). Par contre, depuis quelques décennies, l'activité catéchétique travaille essentiellement, et toujours de façon concomitante, à déstructurer la foi, à rendre icelle de moins en moins justifiée et crédible ; quant à ceux, rares, qui « frappent à la porte », un respect des consciences mal compris empêche qu'on leur ouvre et les renvoie aux innombrables sectes qui s'engraissent de notre misère. Quoi qu'en pensent Vos Excellences, les faits sont là.

Quatrième question d'avenir : la capacité de Vos Excellences à reconnaître le primat de la Grâce divine sur l'activisme humain.

Vos Excellences affirment que « la vie chrétienne [...] ne se définit pas d'abord par un état (on est chrétien ou on ne l'est pas), mais par une action : les chrétiens s'engagent dans l'existence en marchant derrière le Christ²⁸ ». Autrement dit, l'action précède l'être, c'est même elle qui fait exister... Ainsi, ma seconde fille, âgée de trois mois, bien que baptisée en janvier, n'est pas chrétienne, puisqu'elle n'agit pas et qu'elle n'est pas encore capable de « s'engager dans l'existence ». J'en suis fort contrarié²⁹.

[4] Mais analysons soigneusement Votre affirmation. Pour qu'il y ait action, ne faut-il pas qu'il y ait préalablement un sujet capable de cette action ? Au IV^e siècle avant l'ère chrétienne, [Aristote](#) avait déjà répondu à quelques sophistes de Votre espèce :

« Prétendre qu'on n'a réellement de puissance que lorsqu'on agit (en fait), et que, là où on n'agit pas, on n'a plus de puissance, ce serait soutenir que celui qui ne construit pas ne peut pas construire, ou qu'il n'y a plus de constructeur du moment qu'il ne construit pas, ou bien que l'artiste qui cesse d'exercer son art ne le possède plus. Mais alors, par quelle acquisition soudaine peut-il se mettre à travailler³⁰ ? »

La doctrine catholique affirme, elle, que c'est la *grâce sanctifiante* reçue au baptême qui « rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui et de L'aimer par les vertus théologiques ; [...] *donne de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit Saint* par les dons du Saint-Esprit ; [...] permet de

²⁷ Cf. *Ac 2 9-11* : « Parthes, Mèdes et Élamites, habitants de Mésopotamie, de Judée et de Cappadoce, du Pont et d'Asie, de Phrygie et de Pamphylie, d'Égypte et de cette partie de la Libye qui est proche de Cyrène, Romains en résidence, tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes. » La liste n'a cessé de croître au fil des siècles...

²⁸ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 36.

²⁹ D'autant plus que ni le prêtre qui officiait, ni son confrère qui avait accepté d'être parrain, n'ont cru bon de m'avertir de l'inanité de ce baptême. Même ignorance chez ceux qui avaient baptisé mes autres enfants. Il va de soi que je tiens à la disposition de Vos Excellences les noms et adresses de tous ces ecclésiastiques félons, afin que Vous leur fassiez la leçon.

³⁰ [ARISTOTE](#), *Métaphysique*, θ, III, 1046b-1047a. Cf. *Physique*, I, 9, 191b-192a.

croître dans le bien par les vertus morales. Ainsi, tout l'organisme de la vie surnaturelle du chrétien a sa racine dans le saint Baptême³¹ ». C'est parce que nous avons d'abord été constitués, par grâce, dans un *état* – « membres du Corps du Christ³² » –, que nous devenons capables d'un *agir* chrétien, et d'engager notre existence. La vie chrétienne se définit donc avant tout par le don gratuit de Dieu qui nous a été fait. Affirmer le contraire, exalter l'action humaine, c'est – au mieux – du néo-pélagianisme.

Cinquième question d'avenir : la capacité de Vos Excellences à restaurer la sainte Liturgie catholique.

Le Concile Vatican II a rappelé que l'enseignement catéchétique devait être fondé, entre autres, sur la Liturgie de l'Église³³. Ce rappel élémentaire, cité par Vos Excellences³⁴, est sans doute à l'origine du fil conducteur de Votre document : le déroulement de la veillée pascale. Malheureusement, la lecture de Votre exposé suscite un certain nombre d'interrogations quant à la réalité du « lien vivant et vivifiant qu'il doit y avoir entre la catéchèse et la liturgie³⁵ » dans notre pays.

« Cette nuit-là, [...] les communautés chrétiennes se rassemblent *pour le baptême des nouveaux croyants*³⁶ ».

La commémoration de la Pâque du Seigneur n'est donc plus la raison d'être de cette célébration ? Passons. « Cette nuit-là » devrait être une nuit entière, puisqu'elle se poursuit, d'après Vous, jusqu'au « petit matin³⁷ » : mais où donc avez-Vous vu des veillées pascales qui dureraient ainsi toute une nuit ?! Alors que la messe dominicale type est calibrée à cinquante-neuf minutes (spots publicitaires compris) et que la « messe de minuit » est souvent célébrée vers 20 h 00 pour ne pas compromettre les réveillons, rares seraient les fidèles – et les prêtres – capables de rester toute une nuit dans une église³⁸... Votre propre commentaire est éloquent : « c'est long³⁹ » ! Et c'est d'autant plus *long* que ce n'est pas *beau* et que ce n'est pas *vrai*.

³¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1266.

³² *Ibid.*, n. 1267.

³³ CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret *De pastoralis Episcoporum munere in Ecclesia*, n. 14.

³⁴ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 7.

³⁵ *Ibid.*, p. 13.

³⁶ *Ibid.*, p. 14.

³⁷ *Ibid.*, p. 59.

³⁸ Alors qu'il le faudrait, pourtant ! Cf. [JEAN-PAUL II](#), Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 6 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 519) : « La nuit pascale doit retrouver dans le cœur de tous – pasteurs et fidèles – son *importance unique* dans l'année liturgique, au point d'être vraiment la fête des fêtes. » On trouve même quelques marginaux pour prendre cela au sérieux ; ainsi la Communauté Aïn Karem, autour de l'Abbé Michel Gitton, célébrera l'aube pascale à 4 h 15, le 11 avril prochain, en la Collégiale Saint-Quiriace de Provins (Seine-et-Marne). Soyez les bienvenus !

³⁹ COMMISSION ÉPISCOPALE DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT, *op. cit.*, p. 43.

La restauration de la sainte Liturgie prescrite par les Pères du Concile Vatican II a tourné, particulièrement en France, au grand chantier de démolition systématique, avec la volonté manifeste de faire table rase du passé. Dès le début de son pontificat, notre Saint-Père, glorieusement régnant, a fustigé « tant les innovations arbitraires et incontrôlées que le rejet obstiné de ce qui a été légitimement prévu et introduit dans les rites sacrés⁴⁰ ». Récemment, il appelait encore à un « examen de conscience [concernant] la vie liturgique et sacramentelle⁴¹ ». Or, jamais l'épiscopat français ne s'est senti concerné par ces rappels à l'ordre. Tout irait-il donc pour le mieux chez la Fille aînée de l'Église ? Et pourtant...

Nous attendons toujours le respect de quelques normes générales de base :

- ✘ [5] l'usage (non exclusif) de la langue latine, dont l'intérêt est évidemment à redécouvrir dans le contexte d'une société multiculturelle et multilinguistique⁴² ;
- ✘ la célébration de l'Office divin en paroisse⁴³ ;
- ✘ le primat du chant grégorien⁴⁴ ;
- ✘ des traductions correctes des textes liturgiques, lectionnaires compris⁴⁵.

Concernant le problème des traductions⁴⁶, nous attendons toujours que soit reconnue et châtiée la trahison des falsificateurs de l'édition française du *Novus Ordo Missæ* :

⁴⁰ JEAN-PAUL II, Message au monde, mardi 17 octobre 1978 (*La Documentation catholique*, n° 1751, 5 novembre 1978, p. 904).

⁴¹ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Spiritus et sponsa*, 4 décembre 2003, n. 6 (*La Documentation catholique*, n° 2306, 18 janvier 2004, p. 53).

⁴² Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De sacra liturgia*, n. 36 : « L'usage de la langue latine [...] sera conservé dans les rites latins », et n. 54 : « On veillera [...] à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble en langue latine aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent » ; JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 10 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 520) : « Parce que la liturgie est la grande école de la prière de l'Église, il a été jugé bon d'introduire et de développer l'usage de la langue vivante — sans éliminer l'usage de la langue latine, conservée par le Concile pour les rites latins. » Cf. LÉCUREUX (Bernadette), *Le latin langue de l'Église*, Paris, Téqui, 1998 (nouvelle édition).

⁴³ Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution *De sacra liturgia*, n. 100 : « Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. » Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Spiritus et sponsa*, 4 décembre 2003, n. 14 (*La Documentation catholique*, n° 2306, 18 janvier 2004, p. 55) : « Il est important d'introduire les fidèles à la célébration de la *Liturgie des Heures*. »

⁴⁴ Cf. *ibid.*, n. 116 : « L'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place. »

⁴⁵ Cf. JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 20 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 523) : « Les Conférences épiscopales ont eu la lourde charge de préparer les traductions des livres liturgiques. Les nécessités du moment ont parfois conduit à utiliser des traductions provisoires, qui ont été approuvées *ad interim*. Mais le temps est venu de réfléchir à certaines difficultés éprouvées depuis, de remédier à certaines faiblesses ou inexactitudes, de compléter les traductions partielles, [...] de veiller au respect des textes approuvés, de publier enfin des livres liturgiques dans un état qu'on peut considérer comme acquis durablement et dans une présentation qui soit digne des mystères célébrés. » Cf. RAFFARD DE BRIENNE (Daniel), *La Bible trahie ? Essai sur les traductions de la Bible*, Paris, Rémi Perrin, 2000.

- ✘ dans le *Confiteor*, où la *beatam Mariam semper Virginem* a été réduite à la simple « Vierge Marie » (qui n'aurait donc pas *toujours* été vierge ?) ;
- ✘ dans le *Credo*, où *consubstantialem Patri* est devenu « de même *nature* que le Père », comme si *nature* et *substance* étaient synonymes⁴⁷ ;
- ✘ dans le dialogue préluant à l'oraison sur les offrandes (*Orate, fratres...*), où la distinction entre prêtre et fidèles a été supprimée⁴⁸ ;
- ✘ dans les prières eucharistiques, où *Papa nostro* n'est plus que « le Pape » (sous-entendu gallican : le lointain évêque de Rome) ;
- ✘ dans le *Pater*, où la traduction traditionnelle « Ne nous laissez pas succomber à la tentation » a été remplacée par le scandaleux « Ne nous soumetts pas à la tentation⁴⁹ » ;
- ✘ dans le tutoiement généralisé, qui n'a pas lieu d'être dans une langue moderne, comme le français, connaissant l'usage du pluriel de majesté. Vous affirmez que « notre foi nous pousse à tutoyer Dieu » ; je Vous mets au défi de citer un seul article de la foi chrétienne, un seul texte du Magistère, qui puisse étayer cette affirmation gratuite. Il est donc vraisemblable que nous n'ayons pas la même foi⁵⁰... Quoi qu'il en soit, là réside, sans aucun doute, l'une des raisons de la désaffection de la jeunesse vis-à-vis de l'Église ; comment voulez-vous que des jeunes, qui ont appris à l'école l'usage du vouvoiement, prennent au sérieux cette maison de fous où on tutoie le patron tandis qu'on vouvoie ses serviteurs (du « Je *vous* salue Marie » au *Et cum spiritu tuo* bizarrement traduit en « Et avec *votre* esprit ») ? Un vieux proverbe dit que la familiarité engendre le mépris ; en tout état de cause, personne n'ira adorer un dieu-copain ou un dieu-pote.

Au lieu de remédier à ces déviations – ce qui est le devoir de Vos Excellences⁵¹ –, on trouve plus facile d'ironiser. Ainsi, [M^{gr} Pierre Raffin](#), évêque de Metz :

⁴⁶ Cf. [JEAN-PAUL II](#), Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 10 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 520) : « La fidélité aux rites et aux textes authentiques de la liturgie est une exigence de la “lex orandi”, qui doit toujours être conforme à la “lex credendi”. Le manque de fidélité sur ce point peut même toucher à la validité des sacrements. »

⁴⁷ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 465.

⁴⁸ Cf. [JEAN-PAUL II](#), Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 13 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 521) : « On constate parfois [...] des confusions entre le sacerdoce ministériel, lié à l'ordination, et le sacerdoce commun des fidèles, qui a son fondement dans le baptême. »

⁴⁹ Cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 2846, obligé de citer l'ancienne traduction pour faire avaler la nouvelle...

⁵⁰ Et même parmi Vos Excellences, une certaine zizanie semble régner : le 19 mars dernier, lors de l'Assemblée Générale de la [Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques](#) à laquelle je participais, [M^{gr} Brincard](#), évêque du Puy et accompagnateur des A. F. C., nous a remis le texte d'une prière familiale, signée de lui, et usant du vouvoiement intégral (texte ci-joint). Le félon !

⁵¹ Cf. [JEAN-PAUL II](#), Lettre apostolique *Vicesimus quintus*, 4 décembre 1988, n. 13 (*La Documentation catholique*, n° 1985, 4 juin 1989, p. 521) : « Il appartient aux évêques d'extirper ces abus, puisque le gouvernement de la liturgie

« À tort ou à raison, l'Ordo Missae comprend outre les quatre prières eucharistiques, jusqu'ici en usage, les prières pour les circonstances particulières et pour la réconciliation et même en appendice une version latine de la prière pour les assemblées d'enfants (est-ce pour leur apprendre le latin ?)⁵². »

Et pourquoi pas, Excellence ? Vous pourriez enfin, avec trente ans de retard, diffuser dans Votre diocèse le livret *Iubilare Deo*⁵³, recueil des « chants grégoriens plus faciles que les fidèles doivent apprendre selon l'esprit de la Constitution de la Sainte Liturgie du Concile Vatican II », publié par la Sacrée Congrégation pour le Culte divin en 1974...

Le lien entre *lex orandi* et *lex credendi*⁵⁴ implique un renouvellement concomitant des pratiques liturgiques et catéchétiques.

Moult « questions d'avenir » pourraient encore allonger cette liste, à propos des autres fondements de la catéchèse : la Sainte Écriture, la Tradition, le Magistère et la vie de l'Église⁵⁵. Mais nous en resterons là : le présent est déjà assez sombre !

Aller au cœur de la foi...

Quelques réflexions d'avenir pour la catéchèse

Notre Saint-Père, glorieusement régnant, a défini la catéchèse comme étant « une éducation de la foi des enfants, des jeunes et des adultes, qui comprend spécialement un enseignement de la doctrine chrétienne, donné en général de façon organique et systématique, en vue de les initier à la plénitude de la vie chrétienne⁵⁶ ». Nos réflexions porteront sur l'axe éducatif : éducateur → éducation → éduqué.

dépend de l'évêque, dans les limites du droit, et que "la vie chrétienne de ses fidèles découle de lui en quelque manière". » ; n. 21 (*loc. cit.*, p. 523) : « Dans chaque diocèse, l'évêque est le principal dispensateur des mystères de Dieu comme aussi l'organisateur, le promoteur et le gardien de toute la vie liturgique dans l'Église qui lui est confiée. Quand l'évêque célèbre au milieu de son peuple, c'est le mystère même de l'Église qui se manifeste. Il est donc nécessaire que l'évêque soit fortement convaincu de l'importance de telles célébrations pour la vie chrétienne de ses fidèles. Elles doivent être un modèle pour tout le diocèse. Il reste encore beaucoup à faire pour aider les prêtres et les fidèles à pénétrer le sens des rites et des textes liturgiques, pour développer la dignité et la beauté des célébrations et des lieux, pour promouvoir, à la manière des Pères, une "catéchèse mystagogique" des sacrements. »

⁵² *La Documentation Catholique*, n° 2276, 1^{er} septembre 2002, p. 779. Les italiques sont de nous.

⁵³ Édition française : Paris, Téqui, 1974 (réédition en 1992).

⁵⁴ Cf. note 46, et : [PIE XII](#), Encyclique *Mediator Dei*, 20 novembre 1947 (*La Documentation catholique*, n° 1010, 15 février 1948, col. 209-210).

⁵⁵ Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Décret *De pastorali Episcoporum munere in Ecclesia*, n. 14.

⁵⁶ [JEAN-PAUL II](#), Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, 16 octobre 1979, n. 18 (*La Documentation catholique*, n° 1773, 4 novembre 1979, p. 906).

La première condition d'une éducation réussie, c'est **un bon éducateur**. On ne peut donner à autrui que ce qu'on possède déjà ; ainsi, nul ne peut enseigner l'anglais, même avec un bon manuel, s'il ne connaît pas préalablement cette langue. Ce qui semble évident dans le domaine profane ne l'est pas dans l'actuelle catéchèse, où on se contente généralement de faire appel à la bonne volonté. Même saupoudrée – dans le meilleur des cas – de quelques sessions de formation, on en reste à un niveau qu'il faut bien qualifier d'amateurisme⁵⁷. Or, dans notre société, enfants, jeunes et adultes ont affaire, dans la vie profane, à des enseignants professionnels, qui ont fait des études plus ou moins longues avant d'être admis à délivrer à leur tour un savoir ; il est inadmissible que la même rigueur ne soit pas de mise pour la catéchèse.

Vos Excellences trouveraient profit à relire ce qu'écrivait [saint Pie X](#) au début du siècle dernier dans sa grande encyclique *Acerbo nimis* sur l'enseignement de [7] la doctrine chrétienne, notamment son terrible constat, toujours d'actualité :

« Nous avons donc le droit de conclure, puisque la foi languit de nos jours au point que chez beaucoup elle est presque morte, que la charge de l'enseignement catéchétique est remplie avec négligence ou totalement omise⁵⁸ ».

C'est bien pourquoi le *Directoire général pour la catéchèse* demande que « la pastorale diocésaine [accorde] la priorité absolue à la formation des catéchistes laïcs⁵⁹ ».

Vos Excellences pourraient rétorquer qu'il existe déjà, ici, là ou ailleurs, d'innombrables lieux de formation pour catéchistes en herbe ou confirmés. Certes, mais par qui l'enseignement est-il donné ? Ne seraient-ce point les empoisonneurs d'hier qui forment ceux d'aujourd'hui et de demain ? Et qu'y enseigne-t-on réellement ?

La deuxième condition d'une éducation réussie, c'est en effet **le contenu** même de l'éducation. Il ne s'agit pas d'enseigner n'importe quoi, mais la « doctrine chrétienne⁶⁰ ». N'en déplaise à certains, avant d'être un engagement, le christianisme est une doctrine, avec un contenu intelligible (à condition qu'il soit bien expliqué !). Et l'être humain est ainsi fait que l'intelligence doit avoir été préala-

⁵⁷ Accusation gratuite ? Un exemple entre cent, le « parcours » des abbés Pierre Gervaise et Yvon Aybram (ancien Directeur de l'Enseignement religieux du diocèse de Nanterre...), *Invités à Vivre* (Paris, Rameau/Fleurus, 1993/1994). Dès l'introduction (p. 8) du *Guide Animateurs* (catéchiste ? top ringard !), le ton est donné : « Sans doute mesurez-vous l'importance du travail à faire. Vous disposez de peu de temps. Les connaissances religieuses que vous avez acquises par le passé ne sont pas toujours bien précises à votre esprit. Vous avez pu prendre quelque distance vis-à-vis de certaines exigences de l'Église, voire d'une pratique régulière », mais ce n'est pas grave, « n'ayez pas peur », « vous allez annoncer la Bonne Nouvelle » !!! Imaginons que l'Éducation nationale recrute un jour sur ce genre de critères...

⁵⁸ [S. PIE X](#), Lettre encyclique *Acerbo nimis*, 15 avril 1905 (*Documents pontificaux de Sa Sainteté saint Pie X*, t. 1, Versailles, Publications du Courrier de Rome, 1993, pp. 286-287).

⁵⁹ [CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ](#), *Directoire général pour la catéchèse*, 1997, n.234.

⁶⁰ [JEAN-PAUL II](#), Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, 16 octobre 1979, n. 18 (*La Documentation catholique*, n° 1773, 4 novembre 1979, p. 906).

blement informée pour éclairer la volonté d'où émanera l'acte d'engagement. Ne pas vouloir prendre la peine d'informer l'intelligence des catéchumènes, quel que soit leur âge, c'est préparer des activistes aux engagements passionnels, dont le seul témoignage sera celui d'une vague expérience vitale autant subjective qu'incommunicable⁶¹.

Pour qu'un chrétien soit un vrai martyr (témoin jusqu'au sang si nécessaire) du Christ, il faut que son intelligence ait été conquise par la vérité de la doctrine chrétienne, qui n'est vraie que si elle est enseignée dans la *fidélité* à l'Église, qui en est l'unique dépositaire⁶². Et dans les circonstances actuelles, la doctrine chrétienne ne pourra conquérir les intelligences que si elle est complètement exposée : non seulement les livres de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance, mais aussi les Pères de l'Église, les docteurs et les grands théologiens, les enseignements des conciles. Les lycéens et étudiants d'aujourd'hui qui subissent ou vont subir [Freud](#), [Heidegger](#), [Marx](#) et [Nietzsche](#), doivent connaître les saints [Albert le Grand](#), [Augustin d'Hippone](#), [Bernard de Clairvaux](#), [Bonaventure de Bagnorea](#), [Irénee de Lyon](#), [Jean de la Croix](#), [Thomas d'Aquin](#), sainte [Thérèse d'Avila](#), le bienheureux [Jean Duns Scot](#), voire [Clément d'Alexandrie](#) ou [Origène](#).

La doctrine chrétienne ne pourra conquérir les intelligences que si elle est expliquée. Or, demandez à quiconque ayant subi la catéchèse de ces dernières décennies la définition de termes tels que : ange, apôtre, chair, Christ, croire, église, eucharistie, foi, justification, rédemption, résurrection, sacrement, Trinité, etc. ; il y aura bien peu de réponses orthodoxes. Pourtant, « un signe d'amour [est] l'effort de transmettre aux chrétiens, non pas des doutes et des incertitudes nés d'une érudition mal assimilée, mais des *certitudes solides*, parce que ancrées dans la Parole de Dieu. Les fidèles ont besoin de ces certitudes pour leur vie chrétienne ; ils y ont droit, en tant qu'enfants de Dieu qui, entre ses bras, s'abandonnent entièrement aux exigences de l'amour⁶³ ».

Ceci doit mener à se demander si les catéchumènes d'aujourd'hui sont encore capables de recevoir et de s'appropriier ces certitudes.

Car la troisième condition d'une éducation réussie, c'est **un éduqué éduicable**, et éduicable à long terme. Le simple bon sens et l'expérience personnelle de chacun montrent qu'« il n'est pas possible d'enseigner à l'humanité à n'importe quel moment de son histoire, et de son développement, n'importe quelle vérité, de même qu'il n'est pas possible d'enseigner à un enfant de sept ans,

⁶¹ Cf. *ibid.*, n. 22 : « Il est [...] vain de prôner l'abandon d'une étude sérieuse et ordonnée du message du Christ au nom d'une méthode qui privilégie l'expérience vitale » (*loc. cit.*, p. 908).

⁶² Je me permets ici d'exprimer un souhait, qui ne relève pas directement de l'autorité de Vos Excellences : l'ajout d'un paragraphe 9 au canon 833, concernant les catéchistes, qui devraient aussi être tenus de prononcer la profession de foi et le serment de fidélité prescrits par [Jean-Paul II](#) dans sa lettre apostolique *Ad tuendam fidem* du 18 mai 1998 (*La Documentation catholique*, n° 2186, 19 juillet 1998, pp. 651-653).

⁶³ [PAUL VI](#), Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, 8 décembre 1975, n. 79 (*La Documentation catholique*, n° 1689, 4 janvier 1976, p. 20).

même s'il est très doué, la mécanique ondulatoire ou la physique quantique, car il lui manque les informations antérieures qui sont requises pour pouvoir assimiler les informations ultérieures que constituent ces théories de la physique moderne⁶⁴ ». Il a été rappelé plus haut que la grâce ne détruisait pas la nature ; la foi ne peut pas se passer non plus de la raison⁶⁵. Certaines conditions, d'ordre naturel, sont requises pour que soit possible la communication de la doctrine chrétienne ; c'est ce qu'on appelle les « préambules de la Foi ».

[8] Ainsi, pour la plupart de nos contemporains, c'est l'existence même de Dieu qui est objet de foi. Dire « Je crois en Dieu » signifie : « Je crois que Dieu existe ». Or rien n'est plus contraire à la doctrine chrétienne, qui a toujours affirmé que l'existence de Dieu pouvait être connue par les seules lumières de la raison naturelle⁶⁶. Dans le même ordre d'idée, l'Église a toujours tenu que la religion était une vertu *naturelle*, et non *théologique* ; en ces temps de laïcisation forcée⁶⁷, Vos Excellences auraient été bien inspirées de rappeler que le culte divin est « un devoir collectif de toute la communauté humaine⁶⁸ »... Ce qui ne peut se comprendre que si l'existence de Dieu est un fait objectif, discernable par l'analyse rationnelle du réel, et non le résultat d'un acte de foi.

Bref, il convient que la catéchèse se préoccupe dorénavant de préparer le terrain pour une bonne réception de la doctrine chrétienne, de telle sorte qu'« à côté du “je crois” se trouve un certain “je sais”⁶⁹ ». Je concède à Vos Excellences que cette démarche philosophique ne ressort pas normalement de la catéchèse, mais dans l'état actuel des choses, il faut bien pallier les carences de l'éducation profane. La géographie de la Terre sainte et l'histoire du peuple hébreu ne devraient-

⁶⁴ [TRESMONTANT \(Claude\)](#), *L'histoire de l'Univers et le sens de la Création. Sept conférences*, Paris, O.E.I.L., 1985, p. 148.

⁶⁵ Cf. [JEAN-PAUL II](#), Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998 (*La Documentation catholique*, n° 2191, 1^{er} novembre 1998, pp. 901-942).

⁶⁶ Cf. *Rm* 1 19-20 ; CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN I, Constitution dogmatique *De fide catholica*, II ; CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *De divina Revelatione*, n. 6. Cf. [PIE XI](#), Lettre encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937, n. 26 : « Ce n'est point [...] parce que les hommes ont foi en Dieu que Dieu existe » (*La Documentation catholique*, n° 837-838, 10 avril 1937, col. 946).

⁶⁷ Cf. [PIE XI](#), Lettre encyclique *Quas primas*, 11 décembre 1925, n. 18 : « La peste de notre époque, c'est le laïcisme » (*La Documentation catholique*, n° 320, 30 janvier 1926, col. 269).

⁶⁸ [PIE XII](#), Encyclique *Mediator Dei*, 20 novembre 1947 (*La Documentation catholique*, n° 1010, 15 février 1948, col. 198-199). Cf. [PIE XI](#), *op. cit.*, n. 13 : « Les chefs d'État ne sauraient [...] refuser de rendre – en leur nom personnel, et avec tout leur peuple – des hommages publics de respect et de soumission à la souveraineté du Christ » (*loc. cit.*, col. 266) ; [LÉON XIII](#), Lettre encyclique *De potestatis civilis origine*, 29 juin 1881 (*Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. Encycliques, brefs, etc.*, t. I, Paris, La Bonne Presse, s. d., pp. 140-161) ; [LÉON XIII](#), Lettre encyclique *De civitatum constitutione christiana*, 1^{er} novembre 1885 (*loc. cit.*, t. II, pp. 21-23) : « La société politique [...] doit sans faillir accomplir par un culte public les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu. Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, [...] elles astreignent à la même loi la société civile. [...] Autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu. [...] Les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion. » ; [LÉON XIII](#), Lettre encyclique *De libertate humana*, 20 juin 1888 (*loc. cit.*, p. 195) : « La société civile [...] doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. »

⁶⁹ [JEAN-PAUL II](#), Audience générale du 20 mars 1985 (*La Documentation catholique* n° 1894, 21 avril 1985, p. 443) ; cf. Audience générale du 27 mars 1985 (*La Documentation catholique* n° 1895, 5 mai 1985, p. 480).

elles pas aussi être enseignées à l'école, au même titre que la géographie et l'histoire de la Grèce ou de Rome ? En tout état de cause, voilà qui montre que « la catéchèse a besoin d'un renouveau continu dans un certain élargissement de son concept même⁷⁰ ».

Un autre « préambule de la foi », non plus intellectuel, mais existentiel, ne doit pas être négligé, surtout pour la catéchèse des enfants : la nécessité d'un milieu favorable à la croissance de la Foi. Notre Saint-Père, glorieusement régnant, a demandé notamment qu'une « catéchèse adaptée » soit assurée « aux enfants et aux jeunes [...] nés et élevés dans un foyer non chrétien ou du moins non pratiquant⁷¹ ». Ce cas de figure, déjà de plus en plus fréquent, est appelé à se généraliser dans les paroisses ; en effet, les familles vraiment chrétiennes, où les parents se soucient d'avantage du salut éternel de leurs enfants que de leur réussite dans ce monde qui passe⁷², fuient de plus en plus les catéchèses paroissiales, rejoignant ou créant des lieux de catéchèse parallèle⁷³.

Il serait donc largement temps d'« accepter que la maturité dans la foi ne corresponde pas forcément à un âge donné⁷⁴ » et de comprendre « les avantages des démarches diversifiées⁷⁵ ». Il est évident que lier la réception des sacrements de l'initiation chrétienne à l'appartenance à un groupe d'âge, sans tenir compte de la maturité personnelle (en bonne partie conditionnée par le milieu de vie), est un excellent moyen de transformer la « profession de foi » des adolescents en « commencement de l'apostasie⁷⁶ ».

Une catéchèse adaptée à ces jeunes vivant en milieu indifférent ou hostile nécessiterait un suivi très personnalisé, c'est-à-dire des moyens humains dont l'Église en France ne dispose plus. Nonobstant cette impuissance, il conviendrait d'analyser les causes de ce phénomène : la grande braderie des Mystères chrétiens organisée par des prêtres transformés en « distributeurs automatiques de sacrements ». Lorsque le mariage ne sera plus considéré comme un sacrement de l'initiation mais de la maturité chrétienne⁷⁷, les parrains et marraines choisis selon les seuls critères canoniques⁷⁸, et

⁷⁰ [JEAN-PAUL II](#), Exhortation apostolique *Catechesi tradendae*, 16 octobre 1979, n. 17 (*La Documentation catholique*, n° 1773, 4 novembre 1979, p. 906).

⁷¹ *Ibid.*, n. 42 (*loc. cit.*, p. 914).

⁷² Cf. *1 Co 7 31, 1 Jn 2 17*.

⁷³ Ce mouvement centrifuge informel, qui a débuté à la fin des années 60, ne semble pas avoir beaucoup ému la sollicitude pastorale de Vos Excellences jusqu'à présent ; il aura quand même été à l'origine de quelques petits succès d'édition comme le manuel *La lumière du monde* (honoré par la [Congrégation pour le Clergé](#) en 1982), ou les rééditions des *Catéchismes* du Concile de Trente et de [saint Pie X](#).

⁷⁴ [BILLÉ \(Louis-Marie\)](#), Discours pour l'ouverture de l'Assemblée plénière de la [Conférence des Évêques de France](#), 4 novembre 2001 (*La Documentation catholique*, n° 2259, 2 décembre 2001, p. 1034).

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ La formule date des années 50, cf. HENRY (Antonin-Marie), « Réflexions et perspectives », *Initiation théologique*, t. IV, Paris, Cerf, 1954, p. 573.

⁷⁷ Τὸ μυστήριον τοῦτο μέγα ἐστίν (*Ep 5 32*) !

⁷⁸ Cf. *Code de droit canonique*, can. 874 – §1 3° : « [Que le parrain] soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très saint-sacrement de l'Eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer »... (Les italiques sont de nous).

le baptême lui-même distingué d'un simple rite socioculturel⁷⁹, bon nombre de problèmes auront été éliminés à la source.

« Haranguez de méchants soldats :

« Ils promettent de faire rage ;

« Mais, au moindre danger, adieu tout leur courage ;

« Votre exemple et vos cris ne les retiendront pas⁸⁰. »

Veillez agréer, Messieurs les Évêques, l'assurance de ma très haute considération,
in Christo et Maria.

⁷⁹ Cf. *ibid.*, can. 868 – §1 2° : « Pour qu'un enfant soit baptisé licitement, il faut [...] qu'il y ait un espoir *fondé* que l'enfant sera éduqué dans la religion catholique ; si cet espoir fait totalement défaut, le baptême sera différé ».

⁸⁰ [LA FONTAINE \(Jean, de\)](#), *op. cit.*